



1266 Duillier, le 25 novembre 2015

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 24 septembre 2015 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 16ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité
42 conseillers : 38 conseillers sont présents, 3 conseillers sont excusés.

Excusés : Dario Fossati, Helen Losey, André Stäubli

Absent : Cédric Müller

Le président informe de la démission de M. Ruedi Schwaerzel effective au 30 juin dernier.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons à déplorer le décès, il y a quelques jours, de M. Fabien Egger, menuisier indépendant arrivé dans notre commune le 1^{er} juin dernier. M. Egger, né en 1958, était originaire de Carrouge/VD. En sa mémoire, l'assemblée se lève et respecte une minute de silence.

Le Président remercie tous ceux qui ont contribué à la très belle fête du village. Bravo à tous pour ce succès. Sur le plan financier, le bénéfice de la fête se monte à 120 F. La Municipalité offrira le vin et la raclette pour remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que la fête soit une réussite.

Ordre du jour

Suite au postulat déposé par Marco Coletta, une modification de l'ordre du jour est proposée. Ce postulat sera traité au point 10 et le point 10 devient le point 11.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. **Préavis No 005/15** –crédit pour la réfection du chemin de la Tuillière ;
4. **Préavis No 006/15** – crédit pour la réfection du chemin du Bochet et de la route de Givrins;
5. **Préavis No 007/15** – crédit pour financer l'achat d'équipement de la future déchetterie intercommunale « en Messerin » Part de la commune de Duillier 55'000 F;
6. **Préavis No 008/15** – Arrêté d'imposition 2016
7. Nomination d'une commission en vue de l'éventuelle acquisition de l'auberge
8. Nomination d'une commission pour l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du PGA
9. Nomination d'une commission en vue de l'introduction du DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise)
10. Postulat Coletta

11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Arrêt du bus

Les travaux ont impliqué un changement d'arrêt de bus. La Municipalité s'excuse pour un défaut d'information à la population.

Route de desserte urbaine.

Ce sujet revient sur la table des dossiers à traiter par le conseil régional dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise.

La commune de Duillier sera représentée par le syndic dans un groupe de travail constitué avec Nyon et Prangins pour discussion des surfaces foncières. La question des surfaces d'assolement dite de compensation doit être prise en compte, il faut entreprendre la tâche d'établir une convention avec les propriétaires pour asseoir les accords. Le conseil régional vote ce soir un préavis pour le crédit de l'étude test RDU « Prangins Nord – Oulteret » de 115'000 F.

Une rencontre a eu lieu avec l'office fédéral des constructions et logistique, la confédération étant propriétaire des terrains de Changins.

Ce n'est pas encore demain que la RDU se bétonnera, mais les dés sont lancés.

TéléDôle

Le 2 juillet dernier, l'assemblée générale extraordinaire de Télé-Dôle a très largement accepté une feuille de route présentée par son conseil d'administration concernant l'avenir de la société qui rencontre d'énormes soucis financiers. Il est donc question de changer de gouvernance. Le principe serait la cession des actions détenues par les collectivités publiques au Conseil régional. Dans cette perspective, la région devrait reprendre le cautionnement que 31 communes avaient dû souscrire en garantie du prêt cantonal LDER.

TéléDôle deviendrait une société d'équipements touristiques, propriétaire avec un contrat d'exploitation à définir avec Sogestar (société française), dans le but d'être intégré au domaine transfrontalier.

Un grand nombre de question demeure ouverte, mais si l'on voit les choses comme elles se profilent, il sera question de décider ensemble avec les communes actionnaires, de la cession de nos actions.

Conseil régional du district de Nyon

La validation des nouveaux statuts est en discussion lors de la séance qui a lieu également ce soir. Après 11 ans de fonctionnement, notre association régionale du district avait besoin de toiletter ses statuts pour ainsi permettre l'amélioration de son fonctionnement démocratique et de donner plus de poids aux petites communes. Il s'agit également de donner des voix à son organe délibérant.

Il est aussi question d'une concordance en vue de l'adoption du nouveau dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) par les communes suite au refus du PIR (plan d'investissement régional). Cela fera aussi l'objet d'un préavis qui sera soumis au conseil.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

Au vu des travaux, nous avons demandé aux entreprises concernées de faire preuve de la plus grande prudence pour la sécurité des enfants et d'éviter le transit des véhicules pendant les heures où les enfants transitent sur le chemin de l'école et de la CAPS.

A signaler également que l'équipe des patrouilleurs cherche des renforts.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

L'ouverture de cette nouvelle installation est prévue pour le 3 novembre prochain. Le préavis soumis ce soir concerne l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation de cette déchetterie, essentiellement les différents contenants ainsi qu'un élévateur à mat télescopique pour tasser les bennes et effectuer de nombreux chargement et manutentions. Le conseil communal de Prangins a adopté le préavis lors de la séance d'hier soir.

Un appel d'offre est actuellement en cours auprès de six entreprises afin de choisir celle qui aura le mandat pour le transport des containers.

Etant personnellement impliqué dans l'une des sociétés soumissionnaires, je me suis récusé et c'est un comité d'adjudication composé par des collègues des deux communes qui ont à charge de traiter ce dossier. L'Ecopoint existant sera mis hors services les jours qui suivront l'ouverture de la déchetterie et des places de parc seront créées dans cet espace libéré.

L'inauguration de cette déchetterie aura lieu au printemps prochain, réunissant les citoyens des deux communes. Une invitation sera envoyée en temps utile.

Edgaronette

Après plusieurs reports, la réfection des façades et boiseries a été réalisée au début de l'été.

Centre communal

La réfection des façades et l'amélioration énergétique de l'enveloppe des logements du centre communal ont débuté. Ils se termineront, si tout se passe bien, à la fin de l'année.

Réfection de la chaussée entre la rue du Château et la route de Genolier

Les travaux ont été réalisés cet été. La pose du tapis s'est effectuée comme prévu, sur un week-end, route fermée. Les perturbations ont été minimisées grâce à la bonne volonté de tous (riverains, auberge, château, personnel communal et l'entreprise en charge des travaux).

Ils se sont déroulés comme prévu, à notre entière satisfaction même s'il reste à régler un problème de fissuration sur un des bâtiments riverains dû, peut-être, aux vibrations dégagées par certaines machines de chantier. Ces travaux ont permis de rafraîchir certains marquages routiers qui n'étaient pas aux normes.

Signalisation verticale

Depuis quelques années, nous avons entrepris la mise à jour de nos panneaux de signalisation. Les panneaux aux entrées de la localité seront changés courant octobre.

➤ **Claude Bosson**

Station de pompage

Notre nouvelle station de pompage continue à prendre du retard. Les services du canton ont demandé une étude complémentaire en raison de l'importance de l'excavation pour la réalisation de cette station. Celle-ci a nécessité un forage sur l'emplacement des futures installations. Le forage étant terminé, notre hydrogéologue finalise son rapport. Après l'acceptation du canton, l'enquête publique sera déposée avec comme objectif de terminer avant la prochaine période estivale.

Restriction d'eau

En raison de l'été aride, la Municipalité a demandé d'éviter tout arrosage automatique des gazons et surfaces herbeuses. Merci à ceux qui ont joué le jeu.

La seule source de Coinsins n'arrivant pas à répondre aux besoins, la Sapan a fourni de l'eau pour maintenir un niveau acceptable de notre réservoir afin de garantir un approvisionnement et la sécurité incendie.

Collecteurs EC/EU route Château / Sous-Servaz

Lors des travaux à la route du château, un problème de croisement d'EC/EU sur les collecteurs partant en direction de Sous-Servaz a été mis en évidence. Des investigations complémentaires seront à prévoir dans les mois qui suivent pour assainir cette situation.

Projet Rigolette EC/EU

Le projet avance. Il sera présenté en détail par notre bureau d'ingénieur la semaine prochaine avec probablement un préavis pour notre prochain conseil.

ESP Sous-Servaz

Pour la 3^{ème} fois en 3 ans, une nouvelle fuite s'est déclarée sur notre réseau d'eau potable à Sous-Servaz. La conduite en question a une quarantaine d'année, arrivant ainsi gentiment en fin de vie. Il va falloir songer sérieusement à la remplacer lors de la prochaine législature.

Assainissement /APEC

Une nouvelle taxe fédérale sera perçue dès 2016 au profit des stations d'épuration, notamment pour le traitement des micropolluants. La taxe sera de l'ordre de Fr. 9.—par habitant/an.

Le montant sera calculé pour chaque STEP en fonction de plusieurs critères. Le prochain budget sera adapté en conséquence.

SDIS

Le conseil intercommunal a validé mardi soir, à l'unanimité des membres présents, le budget pour 2016. Celui-ci prévoit notamment l'engagement d'un nouveau permanent, portant l'effectif à 5. L'objectif est d'arriver à 6 permanents en 2017. Ceux-ci effectuent à eux seuls plus de la moitié des interventions en journée, évitant ainsi de mobiliser des pompiers volontaires pour des petites missions. Le budget 2016 sera augmenté de Fr. 2.. /habitant. Il se montera ainsi à 38 F/habitant.

Préavis No 005/15 –crédit pour la réfection du chemin de la Tuillière

JeanClaude Frey : Il y a beaucoup de passage (7 propriétaires). Normalement des petits tracteurs pour la vigne, Il semblerait qu'il y ait cependant un domaine agricole qui ne soit pas exploité de manière agricole, c'est plus du transport de déchets de bois. Dans cet endroit, il n'est pas prévu de gros tracteurs. Dans les années 1990, il a déjà été investi 250'000 F pour refaire la route en bas de chez Freymond qui va dans les stations fédérales. Je trouve ce montant cher sans garantie que cela va tenir.

Christophe Challande : effectivement ce chemin a été réparé il y a quelques années. Il n'y a pas eu d'armature et maintenant des plaques se désolidarisent et bougent avec les mouvements de terrain. L'ingénieur garantit que cela va tenir. Il y aura une limitation du poids pour faire durer plus longtemps la vie du bitume.

Le préavis est accepté avec un avis contraire et 4 abstentions.

Préavis No 006/15 – crédit pour la réfection du chemin du Bochet et de la route de Givrins

Jean-Claude Frey : le chemin du Bochet est un chemin sans passage particulier. Il y a des tas qu'on voit au bord du chemin et ces tas sont brassés depuis la route. Le remettre en état pour qu'ensuite on doive recommencer ? Je ne suis pas vraiment d'accord.

Le syndic : ces chemins sont des chemins agricoles payés à l'époque en partie par les agriculteurs et par des aides des améliorations foncières. Ce sont des chemins qui font partie intégrante du patrimoine communal. Ils doivent être respectés par l'activité qu'on en fait. Les véhicules agricoles sont de plus en plus lourds. On doit sensibiliser les gens au respect de ces chemins. C'est vrai qu'il y a maintenant une tendance à un compostage des marchandises et c'est aussi des machines qui sollicitent le tassement des terrains. On les met le long des chemins pour pouvoir intervenir.

Jean-Claude Frey : je suis d'accord avec le syndic, mais la personne qui fait les travaux les effectue quand il fait humide et non sec. Donc, cela abîme plus que nécessaire le chemin. D'ailleurs, la personne a-t-elle vraiment le droit d'effectuer ces travaux ? Je conseillerai à la commune de contrôler ce fait.

Le préavis est accepté avec un avis contraire et 3 abstentions.

Préavis No 007/15 – crédit pour financer l'achat d'équipement de la future déchetterie intercommunale « en Messerin » Part de la commune de Duillier 55'000 F

Jean-Daniel Macherel : est-ce que l'aspect relatif à la gestion courante sera remis au conseil dans le futur?

Christophe Challande : la convention a été présentée au conseil. Le collaborateur de la déchetterie a été engagé par la commune de Prangins. Nos collaborateurs seront en appui. Ce point figurera dans le budget et dans les comptes.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis No 008/15 – Arrêté d'imposition 2016

Le Président attire l'attention sur le fait que dans les documents reçus, à l'article 5, il y a des points au lieu du chiffre 5%.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Président précise qu'il y a des nominations de commission prévues pour anticiper des sujets qui pourraient être portés prochainement à l'ordre du jour.

Le syndic rappelle qu'il y a aussi des commissions permanentes, comme la commission de l'urbanisme, qui peuvent être sollicitées.

Nomination d'une commission en vue de l'éventuelle acquisition de l'auberge

Sébastien Maillard, Julien Marsens, Eric Blein, Alain Meylan, Patricia Maye sont élus.

Nomination d'une commission pour l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du PGA

Le syndic : la loi sur l'aménagement du territoire qui va entrer en vigueur courant octobre amène beaucoup de réflexion. Après les premiers calculs de zone à bâtir, on devra redimensionner notre zone à bâtir pour que ce plan général d'affectation réponde aux exigences du canton. C'est un travail de longue haleine.

Christian Chambordon : si cela ne concerne que le crédit d'étude, n'est-ce pas de la responsabilité de la commission de gestion et finance.

Le Président précise qu'on peut renoncer à nommer une commission ad hoc au vu du fait qu'il s'agit uniquement d'un crédit d'étude et qu'on ne statue pas sur le fond.

Le conseil accepte de confier l'octroi d'un crédit d'étude à la commission de gestion et finance.

Marco Coletta : Duillier va réduire sa surface à bâtir. Je propose qu'on soumette au conseil les critères qui seront pris en considération pour la décision.

Hélène Baudet : on est en train d'étudier pour revoir le plan d'affectation. Tous ceux qui mettent à l'enquête maintenant vont échapper au déclassement au détriment de celui qui attend. Il semblerait plus judicieux qu'on partage les déclassements entre tous ceux qui ont des terrains à bâtir et non que cela ne concerne que ceux qui n'ont pas mis à l'enquête avant.

Le syndic : la remarque est pertinente. L'information est délicate. Il y a un risque que certains se dépêchent de déposer un dossier de mise à l'enquête à la commune pour ne pas y être soumis. Il ne faut pas être si alarmiste. Il y a toute une procédure mise en place. La décision appartiendra uniquement à la Municipalité. C'est le syndic qui ira au Tribunal fédéral en cas de conflit avec le propriétaire foncier. L'étude répondra aux questions et fera une photographie du village. On pourra identifier des zones à la périphérie du village, soit des zones qui sont susceptibles de déclassement potentiel aux extérieurs du village.

Nomination d'une commission en vue de l'introduction du DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise)

Le syndic : le DISREN est l'aboutissement de deux ans de réflexion d'un groupe de travail qui a fonctionné au sein du conseil régional suite au rejet du plan d'investissement régional. Il s'agit d'élire dans chaque commune une commission pour décider si oui ou non la commune accepte le DISREN. La manière dont cela été conçu va renforcer la valeur des petites communes et des législatifs. C'est un enjeu important pour la région et son développement.

François Blanchoud, Jean-Daniel Macherel, Markus Mathys sont élus.

Postulat de Marco Coletta

Le Président précise la procédure. Il s'agit de prendre une des trois décisions suivantes : rejeter le postulat présent, renvoyer le postulat en commission ou renvoyer le postulat à la Municipalité

Marco Coletta : Je remercie ceux qui ont soutenu ce postulat. J'apprécie un voisinage courtois et respectueux. J'apprécie la tranquillité du village et sa sécurité où vols et agressions sont peu probables. Je sais que ces biens ne sont pas donnés, ni acquis à jamais et je peux comprendre ceux qui craignent tout élément perturbateur. Ne fermons pas les yeux face à un bouleversement qui marquera l'histoire du siècle : l'émigration de masse vers l'Europe a commencé et elle nous accompagnera pendant des années. Espérer que le flux migratoire s'estompe équivaut à s'enfuir la tête dans le sable pour éviter de voir une réalité qui nous déplaît. Ils viendront à pied à la nage, par-dessous les barbelés ou par-dessus les murs, entassés dans un train ou dans un camion. Les premiers sont déjà là : à Gland, à Nyon, à Begnins, à Coppet... Mieux vaut faire un pas en avant pour accueillir et intégrer un petit nombre de réfugiés chez nous que de les recevoir sans invitation, ou, pire, les amasser dans des méga-centres de ségrégation où ils feront peut-être école de criminalité.

En septembre, la Chaîne du Bonheur a lancé l'appel aux dons, que vous avez vu sur les chaînes TV nationales. Je cite ici la Chaîne du Bonheur : « En l'absence de réponses politiques, seule l'aide humanitaire peut permettre aux migrants de survivre », et encore « les victimes innocentes ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel de l'impuissance politique ».

A nous de montrer que la politique n'est pas impuissante, même au niveau d'un petit village comme Duillier. Un premier défi des initiatives d'aide aux réfugiés est la recherche de structures d'accueil au niveau local. C'est le syndrome du « oui, c'est bien d'accueillir les réfugiés, mais pas chez moi ». Pourtant, si chaque commune accueillait un nombre de réfugiés équivalant à 1% de sa population, on pourrait place 10 personnes à Duillier, 80'000 en Suisse et 5 millions dans l'Union européenne.

D'un côté, l'accueil de 10 réfugiés à Duillier n'est presque rien, à peine deux familles, mais de l'autre côté, il démontre une responsabilité civique. Il est aussi un signe, un exemple pour d'autres communes.

Notre conscience citoyenne nous sollicite à faire notre part proactivement, au lieu d'attendre que quelqu'un s'en occupe à notre place ou qu'il nous dise quoi faire. Par mon postulat, je ne vous demande pas de voter pour telle ou telle mesure d'accueil, mais d'inviter la Municipalité à étudier le sujet et à rédiger un rapport sur les solutions concrètes, à court et à long terme, pour l'accueil d'un petit nombre de réfugiés à Duillier. Vous aurez ensuite le dernier mot sur les solutions proposées.

Monsieur le Président, je demande que le postulat soit pris immédiatement en considération et qu'il soit remis à la Municipalité afin qu'elle rédige un rapport sur le sujet.

Elisabeth Mertens : j'ai signé le postulat de M. Coletta et je le remercie pour cet acte citoyen.

Sylvie Müller : je comprends tout à fait ce qui se passe et je pense que nous sommes tous concernés par la situation. C'est un problème international et européen. Pourquoi devons nous chaque fois ouvrir les bras alors qu'il y a des pays plus près qui pourraient intervenir et qui disent non à une ouverture ? Il y a des pays plus proches quant à la culture et à la religion qui pourraient les accueillir.

José Riquez : Mme Müller a partiellement raison, mais les pays cités n'ont pas de tradition démocratique. Leur décision les engage. En Suisse nous avons une culture différente et une tradition des droits de l'homme. J'ai dû quitter mon pays natal pendant une période de guerre et c'est un sujet qui me touche, car beaucoup de gens ont été contents de trouver un accueil en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis. On s'honore en accueillant des personnes en détresse.

Marco Coletta : Il est évident que c'est un sujet émotionnel. Ce n'est pas l'étranger qui dérange à Duillier car nous avons des dizaines de fonctionnaires internationaux qui viennent de l'Etranger avec des religions différentes et un faible degré d'intégration. Alors qui pose problème ? le pauvre ? le persécuté ? Si vous croyez que la migration de masse soit un malheur et pour les migrants et pour nous, si vous pensez tout bas

que les réfugiés sont des parasites qui prospèrent sur l'argent des bons contribuables, si vous craignez que la migration dénature notre civilisation, notre façon de vivre, alors quoi faire ? Voulez-vous construire un mur autour de Duillier ou de la Suisse ? Voulez-vous une guerre de civilisation ? Attention, tôt ou tard, c'est eux qui gagneront, tout simplement parce qu'ils sont de loin plus nombreux que nous. Je vous le dis : la solution raisonnable est l'intégration par petites doses et mon postulat va droit dans cette direction.

Eric Blein : on nous reproche à Duillier que nous n'avons pas de train, de voie de bus suffisante pour développer notre population. Or, les réfugiés auront besoin de se déplacer. Il vaudrait mieux laisser les grands centres se charger du premier accueil et ensuite, ils pourront rejoindre le village de Duillier qui sera à même de les accueillir.

Marco Coletta, si l'encadrement des réfugiés vous interpelle, il faut savoir que la gestion des réfugiés se fait à plusieurs niveaux ; sur le plan fédéral (politique d'accueil, qui accueillir et qui refuser, détermination des quotas), cantonal (financement et encadrement des mesures de soutien : abris, structures nourriture, animateurs) et ensuite les communes qui peuvent participer avec des solutions d'hébergement et des opportunités d'intégration. Il y a beaucoup d'association de bénévoles qui ont déjà mis en place un encadrement pour soutenir les communes. Faisons nous aussi notre part. C'est trop facile de dire oui mais pas chez nous.

Olivier Chambaz : Il y a aussi le citoyen qui peut les aider. La meilleure intégration, c'est de les accueillir dans les familles. Si on a une petite place, on peut les accueillir dans notre famille. Ce qui se passe chez nous, c'est grave. De ce fait, on ne parle plus des problèmes qui se passent là-bas. On est conscient que les gens partent en raison des problèmes chez eux. On ne peut pas tous les recevoir. Je suis prêt à prendre un réfugié, que je peux loger, nourrir, donner du travail, mais contre un défraiement et on me reprochera d'exploiter les réfugiés. Mais c'est là qu'il y a un problème, mais il y a peut-être un travail pour favoriser ce type d'intégration.

Marco Coletta : j'apprécie la générosité, mais il faut passer de la charité à un acte de responsabilité civique, passer d'un don individuel aux décisions collectives. Rejeter ce postulat équivaut à éviter le débat et s'enfuir la tête sous la table. Ce n'est bon ni pour les réfugiés, ni pour notre commune.

En réponse à ceux qui justifient de ne rien vouloir faire en Suisse pour l'accueil des réfugiés, en disant que la gestion du problème doit se faire à la source, je prends un exemple concret qui concerne notre région. La plupart des réfugiés dans la région Gland – Nyon sont des érythréens. Le Secrétariat d'Etat aux migrations, qui est le bras opérationnel de la Confédération, publie sur son site web que la situation en Erythrée est vraiment grave au point qu'en 2014 une protection a été accordée à 85% des érythréens en Suisse. Compte tenu des difficultés rencontrées en Erythrée par les organisations d'entraide, la Suisse n'est pas active sur place. Notre pays est associé à divers projets visant à protéger les réfugiés dans les pays voisins de l'Erythrée. Depuis 2012, le SEM finance en particulier deux projets de protection régionaux ainsi qu'un projet relatif à la traite des êtres humains dont l'objectif est de soutenir les réfugiés érythréens établis à l'Est du Soudan. Il est évident que ces actions sur le lieu de départ des réfugiés sont nécessaires, mais elles ne donnent pas encore pleinement les résultats attendus. Il faut donc agir à long terme au lieu de départ des réfugiés et en même temps à court terme sur le lieu de leur arrivée.

Olivier Chambaz : La Suisse fait beaucoup dans les pays pour soutenir les réfugiés. Qui définit quand la guerre est finie ? Quand les gens ont vécu ici, on leur dit qu'ils doivent rentrer chez eux. Il faut encore remettre en place beaucoup de choses ambiguës

Marco Coletta : il est vrai que c'est la Confédération qui est compétente pour traiter les demandes d'asile et pour décider qui accepter, les conditions d'accueil, la durée du séjour et le renvoi des demandeurs déboutés. Les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire financièrement autonomes doivent rembourser les prestations fournies par l'EVAM comme l'hébergement ou l'assurance maladie. Ils doivent de plus payer la taxe spéciale de la Confédération, représentant 10% de leur revenu, destinée à rembourser les frais de procédure, d'aide sociale et de renvoi.

Christian Chambordon : les personnes sont déjà là. Il faut trouver des solutions pour ceux qui arrivent. On ne peut pas les laisser croupir dehors. La question de ce soir est juste d'ouvrir le débat sur une possibilité d'accueil.

François Blanchoud : ce qu'on discute ce soir, c'est d'accepter ou non d'entrer dans des normes concrètes pratiques. Il reste encore plein de problèmes à résoudre, mais on peut décider ou non de prendre des décisions concrètes. Il y a des entités politiques qui ont décidé de prendre contact avec les autorités syriennes, mais cela n'aura pas d'impact actuellement.

Ernest Durusseau : est-ce qu'aujourd'hui on aurait la place pour loger 8 personnes ?

Le syndic : à l'heure actuelle, non. Non, si on veut le faire de manière convenable et réfléchi et garantir un certain confort.

Doris Walgenwitz : le postulat demande uniquement d'étudier s'il y a une possibilité d'accueillir des réfugiés. Nous avons le privilège d'être né dans un pays où il n'y a pas la guerre.

Jean-Claude Frey : les réfugiés passent de la Syrie à la Méditerranée. Beaucoup de gens profitent d'eux et encaissent beaucoup d'argent. Une fois chez nous, ils veulent aller en Allemagne, en Suède, en Angleterre et en Norvège. Ils feraient mieux de rester chez eux et de prendre les armes pour défendre leur pays.

Marco Coletta : je renonce à répondre à M. Frey. Ayant demandé en premier que mon postulat soit remis à la Municipalité, je demande qu'il soit voté sur le renvoi à la Municipalité.

Le Président précise la manière de procéder. Il remercie pour la belle qualité de nombreuses interventions

Soumis au vote, le postulat est refusé par 19 voix contre et 17 voix pour.

Suite à l'interruption de la séance, il est décidé, après le premier vote qui a refusé le postulat, de voter sur le renvoi du postulat à une commission.

L'article 55 du règlement prévoit que le postulat peut être renvoyé à la commission si un 5^{ème} le demande. Pour le renvoi à la Municipalité, il faut la majorité.

Christian Chambordon demande que soit contrôlée la procédure de vote afin d'éviter qu'au niveau légal, il n'y ait pas vice de forme. Il précise que l'ordre tel que indiqué au début de la séance n'a pas été respecté. Comme on était 17 à voter pour, on pourrait tout de suite renvoyer le postulat en commission.

Lors du vote, 14 personnes sont d'accord de renvoyer le postulat en commission.

La commission sera composée de Marco Coletta, son auteur qui en fait partie selon le règlement communal, François Blanchoud, Elisabeth Mertens, Marianne Mugnier et Hélène Baudet .

A la demande de M. Riquez, le Président précise que la commission peut, par son travail et son argumentaire, amener le Conseil à changer d'opinion.

11. Divers et propositions individuelles

Maia Stussi : pour la déchetterie, nous avons encore une date pour la récolte des encombrants. Est-ce qu'elle sera maintenue ?

Christophe Challande : Une communication est en préparation .La récolte des encombrants sera annulée.

Maia Stussi : est-ce qu'il y aura un endroit pour déposer des éléments de valeur ?

Christophe Challande : il y aura un espace troc qui sera créé dans la déchetterie.

Christian Chambordon : il y a une commission de l'urbanisme qui existe et il faudrait qu'elle soit sollicitée quand les sujets sont de son ressort. Il faut également ne pas oublier la commission de la sécurité pour certains sujets.

Jean-Daniel Macherel : les panneaux à l'entrée du village en venant du bois carré seront-ils apposés ?

Christophe Challande : oui, il est prévu la pose d'un panneau de 50 km/h

Jean-Daniel Macherel : est-ce que la municipalité s'intéresse au vélo en libre service ?

Christophe Challande : c'est une démarche assez coûteuse. On attend de voir ce qui se passe et on laisse les autres communes faire leur expérience.

Julien Marsens : le croisement vers l'épicerie pose problème. Il y a le miroir pour ceux qui montent la Rigolette. Ne pourrait-on pas mettre un panneau pour ceux qui descendent depuis l'église et qui tournent vers le vieux village, car il n'y a pas de visibilité?

Christophe Challande : on étudiera le problème.

Ernest Durussel : comme il n'y a pas de trafic venant de la droite, il n'y a pas de problème particulier.

Doris Walgenwitz : est-ce que la Municipalité pourrait soumettre au Conseil une vision d'ensemble sur l'immobilier de la commune ?

Le syndic : au conseil du mois de décembre, la Municipalité donnera une vision globale de l'immobilier de la commune.

Pascal Berger : est-ce qu'il sera possible de visiter la Dîme à la fin des travaux ?

Le Président précise que nous avons eu de bons contacts avec le propriétaire à l'occasion de la fête du village.

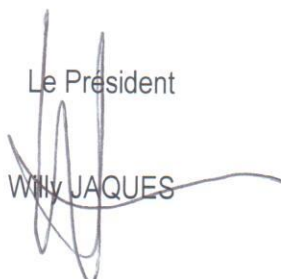
Le syndic : cette maison est en main privée. La question sera posée au propriétaire.

Christian Chambordon : je tiens à remercier les organisateurs de la fête du village.

Maia Stussi : nous devrions remercier Nenad pour tout le travail effectué durant la fête.

Le président précise que le bénéfice de la fête se monte à 120 F et qu'on proposera à tous les bénévoles un repas comme geste de remerciement avec un montant qui sera mis à disposition par la Municipalité.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h05

Le Président

Willy JAQUES



La secrétaire

Brigitte PEREZ